

*Article 43 du Règlement***LA FONCTION PUBLIQUE****LA PRÉSUMÉE UTILISATION DES CAISSES DE RETRAITE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une question d'importance urgente pour les fonctionnaires du Canada. Comme le budget de dépression de mardi prévoit des difficultés de trésorerie d'environ 2 milliards de dollars de moins que le déficit prévu d'au-delà de 14 milliards, surtout parce que chaque année les caisses de retraite des fonctionnaires sont filoutées pour financer en grande partie la dette nationale, et comme les cotisations à ces caisses ne sont pas garanties par des titres et valeurs comme elles le devraient, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le gouvernement soit sommé de cesser d'utiliser, de façon malhonnête, les cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires, des employés de la GRC et des membres des Forces armées, pour aider à financer les excès et le gaspillage extravagant du gouvernement libéral et, en outre, de créer sur-le-champ une commission royale chargée d'enquêter sur la mauvaise gestion et l'usage abusif des fonds versés aux régimes de pension du gouvernement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES INDIENNES**LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LE GAZ NATUREL
PROVENANT DES RÉSERVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT**

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et importante en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que certains conseils de bandes indiennes dans l'Ouest et peut-être dans d'autres régions du Canada tentent de renoncer à l'assistance sociale et de hausser leur niveau de vie grâce à l'exploitation de leurs ressources naturelles; et comme la loi sur les indiens soustrait les réserves indiennes et les Indiens de l'imposition directe ou indirecte, je propose donc, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement de s'abstenir de prélever une taxe sur le gaz naturel provenant des réserves afin de permettre ainsi aux Indiens d'améliorer leur situation financière.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE**LA PARTICIPATION DES CANADIENS AU DÉVELOPPEMENT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné les concessions spéciales accordées dans le budget à tous les Canadiens de la région de l'Atlantique à l'égard du développement régional, et comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que des centaines de millions de dollars seraient affectées à l'aménagement du gazoduc entre le Québec et les provinces Maritimes, je propose, appuyé par le député de Témiscamingue (M. Tousignant):

Que la Chambre applaudisse les efforts du ministre des Finances et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui intéressent enfin les Canadiens dans l'avenir énergétique.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME**LA CRÉATION D'UNE FLOTTE MARCHANDE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question soulevée périodiquement par la plupart des députés. J'espère qu'il pourra y avoir consentement unanime cette fois-ci. Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que les députés donnent leur appui à la création d'une marine marchande hauturière canadienne rentable et reconnaissent que cette marine stimulerait le développement de toute une série d'industries maritimes canadiennes, y compris une industrie de chantiers navals de classe internationale, ce qui permettrait aux Canadiens d'obtenir une plus grande part des avantages que procure une telle industrie tant sur le plan des retombées économiques que de l'emploi.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une telle motion il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN**L'EMBARGO SUR LES VENTES À L'URSS—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT**

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. L'embargo sur les ventes de céréales à la Russie a fini par coûter en moyenne aux producteurs canadiens \$1,200 chacun. Je propose donc, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):